

LES ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN QUESTION(S)

Les zones d'éducation prioritaire sont à la une de l'actualité. Parce que l'éducation prioritaire est encore trop méconnue du public, elle se prête à des caricatures faciles, voire à des dénigrement. L'ambition de ce dossier est d'apporter des éclairages quant à la réalité de cette éducation prioritaire pour mieux en faire comprendre les enjeux pour l'avenir du système éducatif et de notre société. Points de vue, historique, données chiffrées, réalisations exposés dans ces pages devraient y contribuer.

Éducation prioritaire : pour une réelle priorité à l'éducation !

Passée par des moments de mobilisation des pouvoirs publics et par des phases de désintérêt, la politique d'éducation prioritaire fait aujourd'hui l'objet d'une relance ministérielle. À quelles conditions celle-ci peut-elle s'avérer positive dans un contexte où la restauration conservatrice semble avoir le vent en poupe ?

C'est donc entendu, il y aura une relance de l'éducation prioritaire et même « une refonte ». Pourtant rien ne le présageait, tant la question était négligée depuis plusieurs années déjà et ne faisait plus l'objet d'un pilotage ministériel. Le tribunal sarkozyste l'avait d'ailleurs condamnée au dépôt de bilan et plusieurs journaux avaient, à l'automne, titré sur sa faillite dans des papiers assez paresseux se contentant de commenter les derniers chiffres d'enquêtes opportunément apparues dans le paysage de la rentrée.

Il faut croire que les échauffements des quartiers populaires en novembre dernier y furent pour quelque chose. Car, en effet, depuis plusieurs années déjà, l'éducation prioritaire ne faisait plus beaucoup l'objet d'attention. Elle le fut régulièrement par épisodes. Le dernier en date remonte aux suites des « assises de Rouen » en 1998 qui dopèrent et étendirent la politique avec l'arrivée des réseaux d'éducation prioritaire, créant ainsi les conditions d'une forte augmentation du nombre des établissements en Zep et en Rep au risque de brouiller et de banaliser les priorités.

Une politique fraîchement accueillie

Quand Alain Savary crée avec audace et courage cette politique de l'éducation prioritaire en 1981, elle est fraîchement accueillie par l'institution. C'est reconnaître que dans certains territoires de la République et de son École, l'égalité est un principe rudement malmené par ce qu'on n'appelle pas encore les injustices et les discriminations, mais qui est révélé par un échec scolaire fortement ancré et localisé dans certaines écoles et certains établissements des quartiers d'habitat social. Il faudra l'épreuve du réel, la lucidité d'équipes décidées à relever le défi, l'imagination de nombreux enseignants pour faire vivre cette révolution à l'institution attachée à un pseudo égalitarisme de traitement au nom de la méritocratie républicaine et du tri des élites !

Quand Gilles de Robien y va de son plan de relance, il n'y a pas lieu de lui faire un mauvais procès a priori. Même si cela s'inscrit dans une ava-



© Samuel Bollendorff / L'œil public

lanche d'annonces qui se situent pour la plupart dans la lignée de la restauration conservatrice, colorant notre pays.

Alors oui, réduire le nombre d'établissements en ciblant les plus en difficulté est plutôt une bonne mesure. De même que la valorisation des personnels qui y travaillent ou encore la multiplication des opérations « École ouverte ». Mais faire cela par redéploiement et moyens constants va en limiter la portée et le crédit. Car il faudrait au moins ramener les moyens à égalité entre ces établissements et ceux des centres-villes par exemple : or, nous savons qu'en comparant l'affectation massive des jeunes enseignants dans les Zep à la présence concentrée de ceux qui sont en fin de carrière, ajoutée aux classes préparatoires, dans les établissements de centre ville... c'est un écart de financement public de la masse salariale de plus de 30 %. Alors on la rétablit l'égalité de traitement ?... la simple égalité !

Absence d'ambition et recul

Mais au delà, ce qui peut surtout inquiéter, c'est la philosophie qui anime cette relance dans le contexte général d'une absence d'ambition réellement démocratique pour l'École et par le recul des acquis de la scolarité obligatoire, par exemple par le quasi rétablissement de l'apprentissage à 14 ans pour les jeunes qui seraient supposés ne pas être destinés

à acquérir un véritable bagage culturel. Il y a là les germes d'un séparatisme social et culturel, carburant terrible du mépris et des discriminations.

De la même manière, cette façon de sous-entendre que si les élèves sont en difficultés... c'est de leur faute, et qu'une fois épuisé le suivi individualisé dont on les aura gratifiés, s'ils ne sont toujours pas dans la norme de la réussite scolaire... il faut qu'ils sortent !... Cette conception ressemble plus à la centrifugeuse, à la trieuse qu'à celle d'une École commune dont nous avons tant besoin pour que les enfants et les jeunes apprennent à vivre ensemble. Il faut dire que ce qui apparaît privilégié, c'est effectivement ce fameux mérite qu'il faut détecter à tout prix, et de toute urgence, dans les quartiers pour se donner bonne conscience républicaine. Quand vait-on admettre qu'une société doit reconnaître en égale dignité celles et ceux qui aspirent à devenir des dirigeants et des cadres comme celles et ceux qui se destinent à des métiers plus discrets, plus exécutifs mais tous aussi nécessaires au développement solidaire d'un pays ?

Et que dire de la place de parents, reconnue certes, mais à nouveau mis sous surveillance, même s'il est vrai que c'est plutôt l'esprit du projet de loi « dit » d'égalité des chances ? Mais à la longue, on peut s'y perdre à chercher les liens fonctionnels entre le plan de cohésion sociale, ce projet de loi et la relance des Zep. D'autant que dans le même temps, on dit peu de choses des politiques éducatives territoriales, alors que chacun sait que l'éducation scolaire et la réussite scolaire sont étroitement liées aux politiques éducatives globales des collectivités.

Les parents des milieux populaires et les jeunes ont dit combien ils en avaient assez d'être aussi peu reconnus et considérés. Eu égard à la hauteur de leurs attentes, il serait inacceptable que ce plan se révèle finalement n'être qu'un trompe l'œil...

Nicolas Renard,
président de l'Observatoire
des zones prioritaires
Éric Favey,
secrétaire national de la
Ligue de l'enseignement

SOMMAIRE

Vingt-cinq ans après

Jean-Marc Favret évoque pour nous les Zep d'aujourd'hui à la lumière de son expérience. **PAGE 10**

Le travail associatif dans les Zep

Les fédérations de la Ligue de l'enseignement sont engagées dans les Zep de leur département. L'exemple des Yvelines et du Calvados. **PAGE 10**

À l'avant-garde de la territorialisation éducative...

Les Zep constituent la première illustration de ce que peut être une politique de territoire. **PAGE 11**

Qu'est-ce qu'une politique territoriale ?

Dans un contexte longtemps marqué par les méfiances envers les pouvoirs locaux, comment définir une politique territoriale ? **PAGE 11**

Quinze mesures pour les Zep

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé quinze mesures pour un quart des Zep et Rep actuels (EP1) et d'autres mesures pour celles et ceux qui seront maintenus dans le dispositif prioritaire. **PAGE 12**

Zep et « réussite éducative »

L'application des équipes de réussite éducatives (ERE) et des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) ont commencé dans les Zep et dans les Rep. **PAGE 12**
Dossier réalisé en collaboration avec l'OZP



« Le plus grand mal que tu puisses leur faire, c'est de promettre et de ne pas tenir. D'ailleurs tu le paieras cher et ce sera justice. »

Fernand Deligny



À SAVOIR

Historique des Zep en France Préhistoire

- Pendant les années 60, élaboration du concept par des équipes pédagogiques travaillant dans des écoles en territoires défavorisés.

- 1972 : les Zep deviennent une revendication syndicale.

- 1978 : les Zep deviennent un objectif politique.

Histoire : les trois « vagues »

- 1981-1983 : création des Zep par Alain Savary, puis silence à partir de 1984.

- 1990-1992 : relance et organisation du dispositif Zep, puis silence à partir de 1993.

- 1997-1998 : relance vigoureuse, puis dénudation et silence à partir de 2000.

L'actualité

- 2003-2004 : abandon de la politique éducative territoriale au profit des actions sur les « individus en difficulté ». Reprise du dossier par le ministère de la cohésion sociale.

- 2005 : retour du dossier Zep pendant l'été 2005 à l'Éducation nationale et annonce de mesures, le 13 décembre, suite aux violences urbaines de l'automne.

Quelques données chiffrées sur les Zep

L'éducation prioritaire est constituée des Zep (zones) et des Rep (réseaux). Elle concerne en France 1 700 000 élèves scolarisés en zone ou en réseau d'éducation prioritaire (Zep ou Rep), soit un jeune sur cinq environ.

Nombre de Zep

(et de Rep à partir de 1999)

- années 80 : 362 Zep

- années 90 : 558 Zep

- 2005 : 707 Zep et 809 Rep

Nombre d'écoles et

d'établissements en Zep ou Rep en 2005

- 7 115 écoles

- 1 098 collèges

- 165 lycées (toutes catégories)

Nombre d'élèves en éducation prioritaire

- 1 000 000 d'écoliers, environ, soit 15 % des écoliers de France

- 560 000 collégiens, soit 21 % des collégiens

- et 11 % des lycéens de lycées professionnels et 3 % des autres lycées (source : ministère de l'ENESR)

Situation des Zep et Rep

À l'origine (1981), les Zep devaient être créées dans un petit nombre de territoires en grande difficulté, là où l'Éducation nationale ne parvenait pas, depuis longtemps, à assurer ses missions premières. L'objectif a été en partie atteint, mais, dès le début, divers quartiers, villes ou cantons ne connaissant pas de grandes difficultés ont quand même été retenus comme Zep.

Aujourd'hui, la variété est encore plus grande : on trouve des Zep et des Rep un peu partout en France, aussi bien dans des lieux très défavorisés que dans d'autres très ordinaires. Les différences sont grandes selon les régions. Le taux d'élèves en Zep est de 8 % environ en Bretagne et dans le Limousin mais s'élève à 30 % environ en Paca, Haute-Normandie et dans le Nord-Pas-de-Calais. À l'est de Paris, la banlieue voit 35 % des élèves en Zep et les Dom 39 %. La Corse culmine avec 58 %. Parmi les mesures annoncées en décembre 2005, il est prévu de diminuer le nombre de Zep et de concentrer l'effort sur celles en très grande difficulté mais on sait que cela sera fait à moyens globaux constants.

INTERVIEW

Vingt-cinq ans après, un regard sur les Zep

Devenu directeur des écoles au ministère de l'Éducation nationale en 1981, Jean-Marc Favret était aux côtés d'Alain Savary lors du lancement des Zep. A présent Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche à la retraite, il évoque pour nous les Zep d'aujourd'hui à la lumière de son expérience.

Les Idées en mouvement : Quel est votre bilan sur l'action dans les Zep ?

Jean-Marc Favret : Je le disais déjà en 1981 : "L'École peut beaucoup, elle ne peut pas tout". Dans ses intentions initiales, la politique des Zep consistait à donner plus à ceux qui ont moins, avec un projet éducatif réfléchi et construit, et impliquant un travail en partenariat avec les autres acteurs de la socialisation. Cela supposait un peu plus d'enseignants, peut-être moins d'élèves par classe.

Aujourd'hui, il faut approfondir la réflexion avec les acteurs et les partenaires sur les critères qui "font" la Zep. Critériser uniquement sur les résultats scolaires ou les données sociales n'est pas suffisant. Il faut à la fois prendre l'avis des personnes de terrain et de personnes plus extérieures mais ayant bien les pieds dans la glaise de l'action tant pédagogique que sociale dans le milieu où se situe l'école ou le collège.

S'ajoute la notion de projet qui me paraît un peu trop estompée aujourd'hui. Il ne suffit pas de dire qu'il y a avoir plus de moyens. Un projet suppose des acteurs éducatifs, enseignants et éducateurs au sens large, motivés, lucides sur les difficultés et la manière dont elles se combinent et sur l'emploi des moyens.

Enfin, comme on part d'un projet d'école et/ou de collège pour passer à un projet "territoire", il faut que tout le monde tire dans le même sens, avec la conscience partagée des acteurs dans l'École et à la périphérie de l'École qu'il faut à tout prix travailler ensemble.

J'y vois une des grandes difficultés des Zep car cela est très consommateur de temps ; or si les résultats ne sont pas vite sensibles, une lassitude s'installe.

Comment remédier à cette lassitude ?

La nécessaire lucidité sur les résultats est assez peu évoquée. L'évaluation



pour le Parlement, le ministre, la presse et l'évaluation dans une Zep ne sont pas la même chose. Pour bien faire, le projet de départ devrait comporter des instruments de mesure adaptés à la zone proprement dite. Il est bon par exemple d'avoir sur la lecture des critères objectifs, articulés sur des critères nationaux. Mais le climat, l'implication des familles, peuvent être observés de près dans une Zep et moins dans une autre, en fonction des constats de départ, et de ce qu'on a voulu améliorer. Je ne suis pas sûr qu'on ait conscience que pour persévérer, pour maintenir le courage et le tonus, il faut mesurer objectivement ce qui se passe et ce qu'on a apporté.

Ces résultats doivent aussi se faire connaître alentour, parce que le soutien proche est important. Une solidarité entre quartiers difficiles et quartiers moins difficiles est nécessaire.

On évoque souvent la question des moyens : le problème n'est-il pas davantage dans leur mauvaise répartition que dans leur octroi ?

Au départ, nous ne voulions donner des moyens qu'aux projets portés par une équipe crédible, c'est-à-dire pas seulement à ce qui apparaissait être un bon projet sur le papier mais un projet porté par des personnes volontaires, coopérantes et, pour une part au moins, qualifiées.

1. Inspecteurs de l'Éducation nationale pour les écoles.

À la longue, pour ne pas décourager des équipes de bonne volonté face aux difficultés, pour leur laisser le temps de faire leurs preuves, les moyens ont été accordés sur la base de critères et moins sur celle des projets. Je pense qu'avec la concentration des efforts sur les Zep de niveau 1, il est possible de revenir à cette logique du projet.

Les Zep ont également pâti d'une préoccupation politique souvent inégale...

C'est vrai qu'il y a eu à un niveau politique national des hauts et des bas dans l'intérêt pour les Zep et dans leur soutien. Aujourd'hui émerge la nécessité d'un nouveau pilotage central fort. Les organes centraux, autant les ministères que les rectorats, l'État que les régions, doivent veiller à ce qu'il y ait un pilotage de proximité, par lequel un d'un niveau intermédiaire venant en appui assez régulièrement, et constituant un contact sérieux pour les coordonnateurs de Zep, les IEN¹ et les chefs d'établissements, afin d'échanger sur les difficultés rencontrées et surtout d'y apporter vite des remèdes crédibles.

Y-a-t-il également des efforts à produire en matière de formation ?

Il existe de bonnes formations au travail en Zep, mais dans des IUFM confrontés de près au problème. Il faut surtout trouver les moyens d'une formation-action sur mesure dans les premiers moments de la prise de fonction, sous la forme de groupes de travail réunissant des acteurs (enseignants, travailleurs sociaux, militants associatifs, etc.) pour revenir efficacement sur un problème survenu. Ces rendez-vous pourraient par exemple avoir lieu une demi-journée toutes les deux semaines.

Propos recueillis par Laetitia Déchanet

INITIATIVES

Le travail associatif dans les Zep

Les fédérations de la Ligue de l'enseignement sont engagées dans les Zep de leur département. L'exemple des Yvelines et du Calvados.

La fédération de la Ligue de l'enseignement des Yvelines développe une action de médiation pour la Zep de Trappes. Cette dernière souhaitait rétablir la communication entre l'École et la famille. Trois médiateurs de la fédération étudient les demandes, qui émanent de l'École, des parents ou, plus rarement, des élèves. Ils organisent ensuite une réunion avec la famille, préalablement préparée avec les enseignants. « Nous aidons les familles à avoir la culture de l'École, nous ne sommes ni juges ni arbitres » explique Oumar, qui poursuit : « nous faisons tout pour ne pas être pris pour des assistants sociaux, nous disparaissions ensuite pour les amener à discuter seuls ». Les problèmes ainsi examinés relèvent de l'orientation, du comportement, de l'absentéisme, du retard, du manque de matériel, du suivi scolaire

ou peuvent être d'ordre sanitaire (besoin de lunettes, apparition de caries...). Leur résolution peut prendre une heure ou six mois.

La fédération du Calvados, quant à elle, conduit un projet socio-éducatif intitulé « carrefour pour l'accompagnement à la parentalité ». L'action s'inscrit dans le contrat de Ville ainsi

Lire et faire lire en Zep

Lire et faire lire est présent dans près de 300 établissements scolaires situés en Zep. Les retraités bénévoles de l'association y partagent avec les élèves leur plaisir de la lecture, essentiellement hors du temps scolaire. L'engouement des enfants témoigne du succès de l'action, qui leur montre quelle formidable ouverture sur l'imaginaire peut être le livre. Bien sûr, ici encore plus qu'ailleurs, la dimension intergénérationnelle de Lire et faire lire manifeste la solidarité indispensable entre les personnes âgées et les plus jeunes pour combattre les inégalités sociales.

Infos : www.lireetfairelire.org

L.D.

ANALYSE

À l'avant-garde de la territorialisation éducative...

Quand la lutte contre l'échec scolaire devient le vecteur d'une transformation éducative...

Les Zep, en effet, ont joué un rôle de précurseur dans la prise en compte du terrain et constituent la première illustration de ce que peut être une politique de territoire.

Politique innovante s'il en est, les Zep sont simultanément héritières des analyses des sociologues de la reproduction (pour ce qui est du pourquoi), ainsi que (pour ce qui est du comment) de la quête récurrente d'une partie des organisations du monde de l'éducation d'une École qui soit celle du « pari positif sur l'enfant » et, en même temps, « l'affaire de tous ». La proposition du ministre de l'Éducation nationale de l'après-1981, Alain Savary, de créer des Zep sera cependant diversement reçue... Car, même si le thème de l'amélioration des résultats scolaires témoignait d'un consensus, la manière de s'attaquer au problème faisait débat...

En fait, les zones d'éducation prioritaire, anticipant sur la notion d'« élève au centre du système scolaire », anticipaient également sur la notion de globalisation éducative concernant l'enfant et le jeune, et sur celle de pratique éducative territorialisée...

Des démarches novatrices

Dès avant les lois de décentralisation, qui installeront le processus de rupture avec le temps long de la centralisation française, les premières circulaires de 1981 et 1982 introduiront les notions de « zones d'éducation » et de « discrimination positive » au sein d'un « partenariat éducatif de quartier ».

Au cœur des quartiers présentant de nombreuses difficultés sociales et scolaires, on proposait à l'École, outre un renforcement de ses moyens, de « développer les liaisons, en particulier avec les municipalités, les représentants locaux des autres départements ministériels et divers organismes culturels et associatifs, pour aboutir à de véritables plans d'actions concertés ».

Les premiers textes posaient d'emblée ce qui, vingt-cinq ans plus tard, dans bien d'autres cas de figure, est fréquemment appelé une « responsabilité partagée en éducation », et qui semble



© Samuel Bollendorff/
L'œil public

trouver son équilibre lorsque le tripode éducatif suggéré est réuni: services de l'État déconcentrés, collectivités locales et monde associatif.

Concernant le bassin d'alimentation d'un collège – élargi ensuite à celui d'un lycée –, les Zep voulaient susciter à la fois des transformations internes au système scolaire (souci de décloisonnements interdégradés, attention particulière aux élèves en difficulté rendue possible par la présence d'enseignants supplémentaires...) et des négociations dans le rapport du système à son environnement (communication, par-delà la clôture symbolique de l'École, avec diverses catégories d'éducateurs et, en particulier, les familles...).

Ainsi était proposée une mobilisation interne et externe au système scolaire dans le but de diminuer le hiatus entre l'école et son quartier, et donc de faciliter l'appropriation des codes sociaux des uns et des autres.

De « l'effet territoire » des Zep aux politiques éducatives territoriales d'aujourd'hui

S'appuyant sur la double invention méthodologique de l'équipe et du projet de zone, les Zep ont représenté la première déclinaison d'une mutation en

cours: une politique du ministère de l'Éducation nationale proposait, sur les marges sociales du système, l'amorce d'une transformation du fonctionnement du même système.

Cependant, après divers aléas, la rue de Grenelle reciblera, à partir de 1997, les préoccupations Zep sur les établissements scolaires, sans toutefois faire disparaître l'approche partenariale.

Mais les années 1990 (véritable passage de relais) verront surtout l'élargissement de la préoccupation territoriale avec le déploiement d'autres politiques, susceptibles d'englober (et de rejuster) les Zep, pour ce qui est, par exemple, de l'aspect éducatif de la Politique de la ville.

Les démarches transversales se sont donc affirmées ailleurs, jusqu'à concerner parfois toutes les dimensions des enjeux de formation, voire d'insertion sociale et professionnelle. Aujourd'hui, CEL, ateliers-relais, PEL, volets éducation des contrats de ville et des contrats d'agglomération, mais aussi amorces de politiques intercommunales, de « pays », de régions ou de départements, se sont multipliés. Le chantier, avec ses inévitables désordres, ne va pas se refermer de sitôt.

Avec la réappropriation symbolique et pratique des impulsions nationales par le local, s'est donc peu à peu imposée (par tâtonnement expérimental) la légitimité de l'espace éducatif, lieu de négociation et de recherche d'articulation entre initiatives de diverses instances éducatrices comme lieu d'optimisation des ressources croisées des logiques horizontales et des logiques verticales. Les Zep témoignent d'un changement social en éducation (qui rejoint les acquis les plus récents de la psychologie cognitive), quand les interactions institutionnelles et sociales proposées induisent une démultiplication des interactions éducatives...

André Chambon

POUR COMPRENDRE

Comment fonctionne une Zep ?

Depuis 1990, toutes les Zep et tous les Rep (zones et réseaux d'éducation prioritaire) ont le même type de fonctionnement appuyé sur un document et une équipe.

- Le document, c'est un projet de réussite scolaire interdégradés (écoles maternelles, écoles élémentaires et collège, parfois aussi lycée) et partenarial (Éducation nationale, parents d'élèves, collectivités territoriales, associations locales, développement social urbain...).

Ce projet est appelé « contrat de réussite scolaire » mais on trouve aussi des « projets de zone ». Quel que soit son nom, ce document est public, tout citoyen peut le demander et chaque enseignant est chargé quotidiennement de le mettre en œuvre dans sa classe.

- L'équipe, c'est un conseil de zone ou de réseau, qui assure une fonction de pilotage.

On y trouve d'abord le responsable, le coresponsable et le coordonnateur.

Les deux premiers sont le principal du collège et l'inspecteur de l'Éducation nationale, l'un des deux étant nommé responsable.

Dans ce conseil, on trouve en général les directeurs d'école, des représentants de la mairie et des forces vives locales, par exemple des associations assurant des activités culturelles.

L'éducation prioritaire étant décentralisée depuis son origine, on trouve donc des différences entre les régions, ou entre les départements. Dans quelques régions, on ne trouve que des Rep ; dans d'autres, il n'y a que des Zep. Le plus souvent, il y a des Zep et des Rep.

Comment travailler avec une Zep ?

Tout d'abord, est-on certain de se trouver en Zep ou en Rep ? Pour le savoir, on peut se renseigner dans les écoles ou au collège ; on peut aussi se connecter sur la rubrique « Annuaire des Zep et Rep » du site <http://www.cndp.fr/zeprep/> où se trouve la liste complète, par département, de toutes les écoles et des collèges et lycées de France de l'éducation prioritaire.

Quand on veut travailler avec une Zep ou un Rep, par exemple pour la mise en place d'un contrat d'accompagnement à la scolarité, il convient de s'adresser au responsable ou au coordonnateur : il suffit de demander leurs nom et coordonnées à l'une des écoles ou au collège du secteur. Une fois le contact pris, il faut demander un exemplaire du contrat de réussite scolaire (ou du projet de zone) afin de voir dans quels domaines la Zep ou le Rep ont décidé de porter leurs efforts pour une meilleure réussite scolaire.

Ainsi une association peut-elle s'inscrire de façon positive et précise dans un travail collectif local.

En pratique, il faut repérer la personne la plus abordable, en général le coordonnateur : il a pour fonction de faire fonctionner la Zep au quotidien et apprécie toujours les contacts avec les partenaires locaux, surtout une association liée à la Ligue de l'enseignement qui présente des garanties de laïcité et de transparence.

REPÈRES

Qu'est-ce qu'une politique territoriale ?

Dans un contexte longtemps marqué par les méfiances envers les pouvoirs locaux, comment définir une politique territoriale, ses auteurs et ses acteurs ?

Un territoire a des limites géographiques et administratives précises qui définissent le type de politique territoriale : politique communale ou municipale, d'une communauté de communes, de pays (ces entités récentes et encore méconnues), régionale, les régions devenant un espace géopolitique de plus en plus important, voire départementale.

Il n'y a pas nécessairement d'opposition entre des politiques territoriales et une politique nationale, surtout lorsque la décentralisation est une dynamique nationale comme c'est le cas en France depuis les lois Defferre. Les ministres délégués à la Ville ont tous tenté des politiques prenant en compte les spécificités des territoires les plus déshérités socialement (les banlieues, les quartiers dits « populai-

res »). Mais ces politiques et ces subventions venues d'en haut n'ont pas assez rempli le rôle de politique territoriale qu'elles étaient censées tenir, les maires et les municipalités n'ayant pas été suffisamment impliqués.

Or, la question des « auteurs » et des acteurs d'une politique territoriale est centrale. Les élus locaux de tous les niveaux n'hésitent pas à lancer des politiques territoriales en matière de développement, ou bien dans le champ de la culture, des loisirs, du tourisme. Trop rares encore sont ceux qui osent avoir des politiques territoriales en matière d'éducation. Par tradition, les décisions et les actions restent l'apanage de l'administration de l'Éducation nationale qui reste étatique et centralisée au plus haut point, en dépit des charges d'investissement dévolues aux collectivités locales.

Toutefois, un certain nombre de maires audacieux s'y sont engagés, notamment ceux qui agissent selon les principes que promeut l'association des Villes éducatrices, considérant que les enfants et les adolescents sont des citoyens à part entière de leur propre cité, même s'ils ne sont pas encore électeurs... L'analyse des besoins en éducation et la recherche des solutions se font en concertation étroite et constante avec les acteurs de l'éducation que sont les chefs d'établissement, les directeurs d'école, voire les enseignants et aussi avec les associations d'éducation populaire présentes sur « leur » territoire. La liaison entre l'École et les équipements culturels, lesquels relèvent pour la plupart des communes, y est bien mieux assurée qu'ailleurs.

Francine Best

À RETENIR

Prochainement, un colloque sur les Zep

L'Unsa Éducation organise en partenariat avec l'Observatoire des zones prioritaires et la Ligue de l'enseignement un colloque le 22 mars 2006 à la MGEN de Paris. Avec la participation, entre autres, de Jean-Louis Auduc, Frédéric Bourcier, Éric Favey, Philippe Meirieu, Nicolas Renard... Des syndicalistes, des personnels de terrain (enseignant, chef d'établissement, coordonnateur Zep, assistant social, infirmière, médecin, éducateur) ainsi que des parents seront également présents. Les résultats d'une grande enquête auprès des personnels travaillant en Zep seront communiqués et analysés. Le questionnaire de l'enquête peut être consulté et renseigné sur le site de l'Unsa Éducation : www.unsa-education.org

De 9h30 à 17h, MGEN, 3 square Max Hymans, Paris 15^e
presse@unsa-education.org
ou 01 56 20 29 50

SE DOCUMENTER

Une bibliographie pour les Zep

Parmi les ressources à disposition sur Internet, signalons d'une part la bibliographie du Centre Alain Savary (Institut national de recherche pédagogique) - <http://cas.inrp.fr/CAS> - et celle du centre de ressources d'actions éducatives en milieu difficile (CRAEMD) d'Amiens avec l'excellent « Tout savoir sur les ZEP » en 99 réponses - www.ac-amiens.fr/pedagogie/craemd

Le centre Alain Savary diffuse par ailleurs gratuitement le bulletin XYZep à tous les responsables et coordonnateurs de Zep-Rep ainsi qu'aux responsables du système éducatif (inspections académiques, rectorats, IUFM) et partenaires du système éducatif. Il est téléchargeable sur le site. Outre un éditorial, chaque numéro comporte des rubriques Zoom, Recherche, Ressources, Boussole et Brèves. Un dossier traite d'enjeux, pratiques et théoriques, importants pour la conception et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques et éducatives en milieux difficiles et est complété par des indications bibliographiques.

À CONNAÎTRE

L'OZP

L'association Observatoire des Zones Prioritaires (OZP), créée en 1990 par des acteurs de Zep, c'est :
 - un site Internet très actif avec une revue de presse quotidienne sur les Zep ;
 - des rencontres (6 à 7 par an) autour d'un thème, ouvertes à tous, le mercredi en fin d'après-midi à Paris ;
 - une journée nationale annuelle, en mai, réunissant des acteurs de Zep, des chercheurs et des partenaires ;
 - une journée des adhérents annuelle en novembre ;
 - des publications écrites consultables en ligne : Les Rencontres de l'OZP, Les Actes des Journées nationales, la Lettre de l'OZP, etc.
OZP, 20 rue Henri Barbusse
92230 Genevilliers
Tél. : 01 47 33 17 93
ozp.ass@wanadoo.fr
Tout est sur le site :
www.association-ozp.net
(mise à jour quotidienne)

ANALYSE

Quinze mesures pour les Zep

Après l'inaction de ses prédécesseurs en ce domaine, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé quinze mesures pour un quart des Zep et Rep actuels (EP1)¹ et d'autres mesures pour celles et ceux qui seront maintenus dans le dispositif prioritaire.

Les mesures annoncées par Gilles de Robien pour la catégorie EP1 contiennent du bon et du mauvais, du nouveau et de la redite, et sont tantôt intéressantes, tantôt insignifiantes. Passage en revue de ces propositions :

Mesures 1 et 2 : « Sortir d'une logique de zones pour une logique d'élèves et création d'une liste de collèges dénommés "ambition réussite". » On ne veut plus de zones mais on crée des réseaux autour de collèges : on a connu ça en 1998. Ce qui est proposé, en fait, correspond précisément aux caractéristiques « interdégrés » et « partenariales » des Zep depuis 1981, quand elles fonctionnent bien. Il y a donc contradiction entre l'objectif affiché et l'organisation de ces réseaux.

Mesures 3 et 4 : « Renforcer les moyens. » 1000 enseignants expérimentés supplémentaires seront affectés aux collèges dès la rentrée 2006. Il y aura aussi 3000 assistants pédagogiques, se destinant aux métiers de l'enseignement, pour assurer de l'aide aux devoirs et faire du soutien scolaire. Où trouvera-t-on ces milliers de personnes ? On ne peut dire que « chiche ! ». La rentrée 2006 verra-t-elle effectivement ces mesures appliquées ?

Mesure 5 : « Ces collèges disposeront d'au moins une infirmière scolaire. » Voilà une mesure claire et simple qui répond à un vrai besoin. On sait cependant, et la Seine-Saint-Denis mieux que les autres départements, qu'il ne suffit pas d'obtenir des postes pour que ceux-ci soient pourvus, et par des personnels qualifiés. Et les infirmières sont rares.

Mesures 6 et 7 : « Augmentation des dispositifs relais. » Bon. Cela est utile mais ne concerne qu'un infime pourcentage d'élèves et beaucoup de collèges « hors Zep » sont concernés.

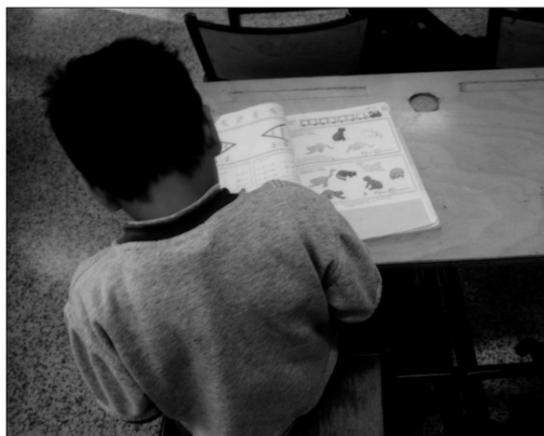
ANALYSE

Zep et « réussite éducative »

En 2005, les équipes de réussite éducatives (ERE)¹ et les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) ont été créés respectivement par la loi Borloo et la loi Fillon. Leur application a commencé dans les Zep et dans les Rep.

Avec les ERE, l'idée est simple : constituer des équipes pluridisciplinaires de professionnels, sous l'autorité du maire de la commune, pour repérer les élèves en difficulté, de la maternelle au lycée et les prendre en charge. Mais une idée simple n'est pas forcément géniale ! En effet, il existe déjà des professionnels spécialisés, dans et hors de l'Éducation nationale, qui suivent les enfants et jeunes en difficulté scolaire (depuis cent ans exactement) et qui réclament depuis longtemps la création de postes et d'établissements dans l'Éducation nationale ou dans les secteurs de pédiopsychiatrie, à l'Aide sociale à l'enfance, etc.

La loi Borloo a laissé de côté ces revendications pour créer un nouveau type de structure hors de l'Éducation nationale. Était-ce ainsi qu'il fallait s'y prendre ? Le maire d'une commune est-il le mieux placé pour piloter le repérage et le traitement des difficultés



© Samuel Bollendorff/L'œil public

« Donner aux élèves de ces collèges la fierté de leur établissement en développant des projets d'excellence. » Voilà une idée ancienne (Gérard Chauveau, 1990) mise en œuvre en 1999 et remise ici au goût du jour. Bon.

Mesures 8-9 et 10 : « Contractualiser et évaluer. » Les réseaux de réussite, c'est-à-dire les 250 collèges et les écoles avoisinantes, s'inscriront dans une dynamique de projet qui fera l'objet d'une contractualisation. On sait l'énorme échec des « contrats de réussite » de 1999 et des « contrats de réussite scolaire » de 2003 : peu connus, voire inconnus, de ceux qui ont à les mettre en œuvre, ils ont servi, à l'occasion, de réservoirs de moyens à piller pour répondre à d'autres besoins. Comment croire alors à ces nouveaux contrats ?

Évaluer ? Parfait ! C'était l'objet de l'outil appelé « Icotep », en 1999, et c'est la loi du 1^{er} août 2003. « Chaque "réseau de réussite" sera suivi par un inspecteur général de l'Éducation nationale. » Voilà une mesure qui aurait pu être prise depuis longtemps : on examinera avec atten-

1. EP1 (Éducation prioritaire de niveau 1), grandes difficultés sociales et scolaires ; EP2, relativement moins de difficultés, maintien des moyens actuels ; EP3, sortiront de l'éducation prioritaire en trois années.

tion sa mise en œuvre.

Mesure 11 : « Individualiser les parcours : ici, on ne redouble pas. » On sait la nocivité des redoublements et leur inefficacité. Cette mesure aurait dû s'appliquer à l'ensemble de la scolarité obligatoire, comme c'est le cas dans quelques pays nordiques (justement ceux où les résultats de l'ensemble des élèves sont parmi les meilleurs du monde).

Mesure 12 : « Mettre en place des études accompagnées. » On connaît l'intérêt de l'accompagnement à la scolarité : il s'agirait ici de leur donner un caractère obligatoire (ce qui pose un problème de principe) et de faire participer plus de professionnels de l'éducation. La mise en œuvre sera complexe et il ne faudrait pas qu'à l'action d'associations efficaces dans ce domaine se substitue une formule plus administrative.

Mesures 13 et 14 : « Avancer l'enseignement de découverte professionnelle à la classe de quatrième. » On ne peut s'empêcher de rapprocher cette mesure de la décision inacceptable de réouverture de l'apprentissage à 14 ans, qui restera la mesure la plus rétrograde prise par un gouvernement en matière d'éducation depuis Jules Ferry. Quant aux nouvelles technologies développées, qui va payer ?

Mesure 15 : « Déroger à la carte scolaire des lycées. » On sait les graves problèmes engendrés par la fuite des meilleurs élèves habitant en Zep par le biais de manœuvres de contournement de carte scolaire, ou, plus légalement, par l'inscription dans l'enseignement privé. Et voilà qu'on l'organise ! De plus, il serait bien naïf de croire que l'inscription dans des lycées chics assurerait le bonheur des élèves issus de Zep : la réalité est souvent plus douloureuse.

Alain Bourgairel et Arnold Bac

dans un dispositif interne à l'Éducation nationale. Les PPRE ont, eux aussi, leur prédécesseur : les PPAP ! On peut sourire à cette suite de sigles bizarres. Pourtant, depuis la circulaire du 26 novembre 1998, il existait des programmes personnalisés d'aide et de progrès destinés aux élèves en grande difficulté. Ceux-ci se voulaient intégrés à la classe, mais qu'en sera-t-il des PPRE ?

La mise en œuvre de traitements particuliers charrie toujours des pratiques d'exclusion, même si, au départ, ce n'est pas recherché. ERE et PPRE ne prennent pas en compte l'environnement et le groupe social : la recherche pédagogique, pourtant, nous enseigne leur importance en matière de réussite éducative.

Nous sommes en période d'installation des ERE et des PPRE. Il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif, surtout quand l'enjeu est grave.

Alain Bourgairel

1. Il est prévu 750 ERE.